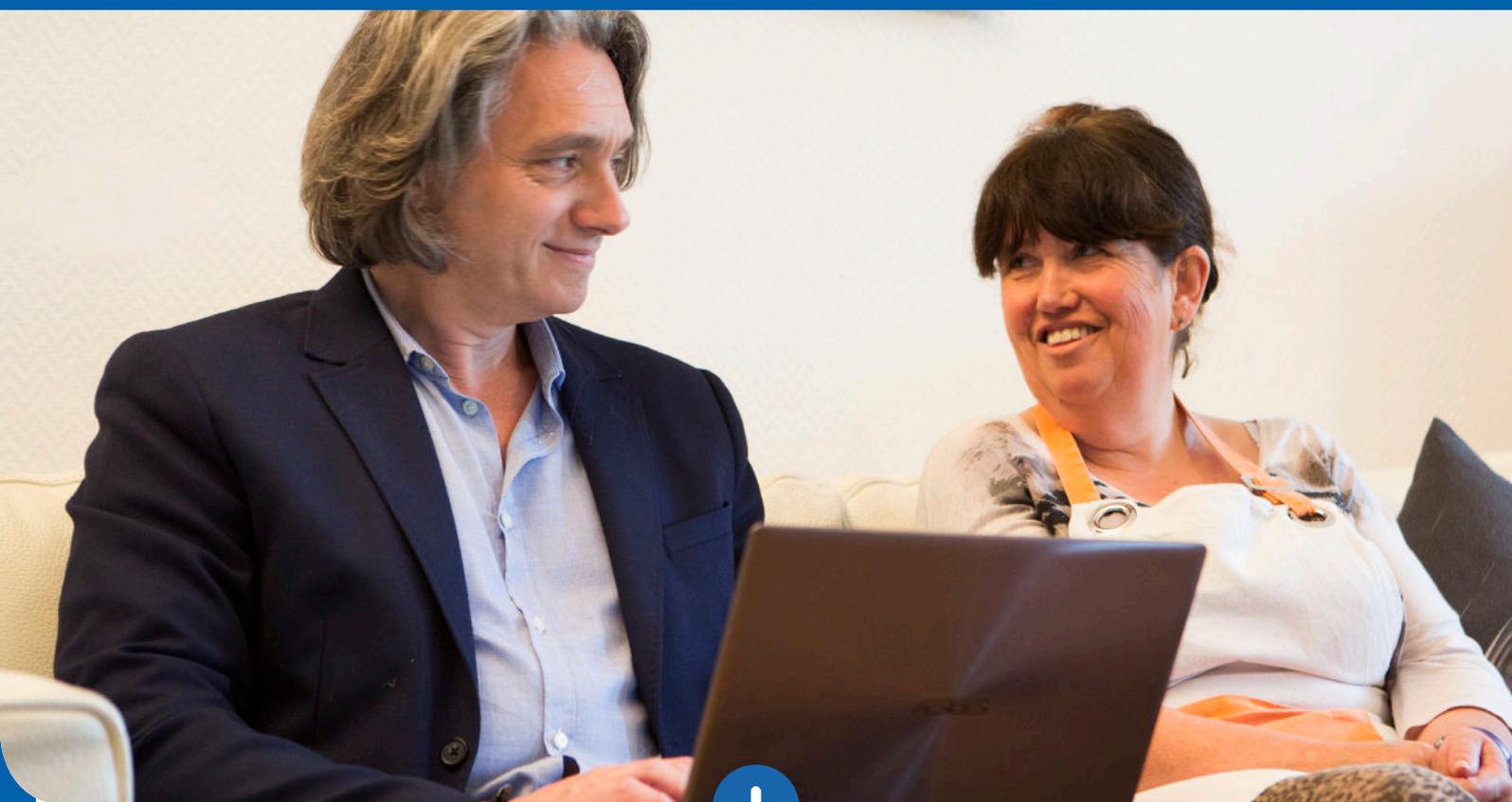


Comment réaliser sa première déclaration ?



Vous avez créé votre compte Cesu en ligne et votre salarié est intervenu à votre domicile

Ce guide vous accompagne dans les différentes étapes pour déclarer sa rémunération.

1

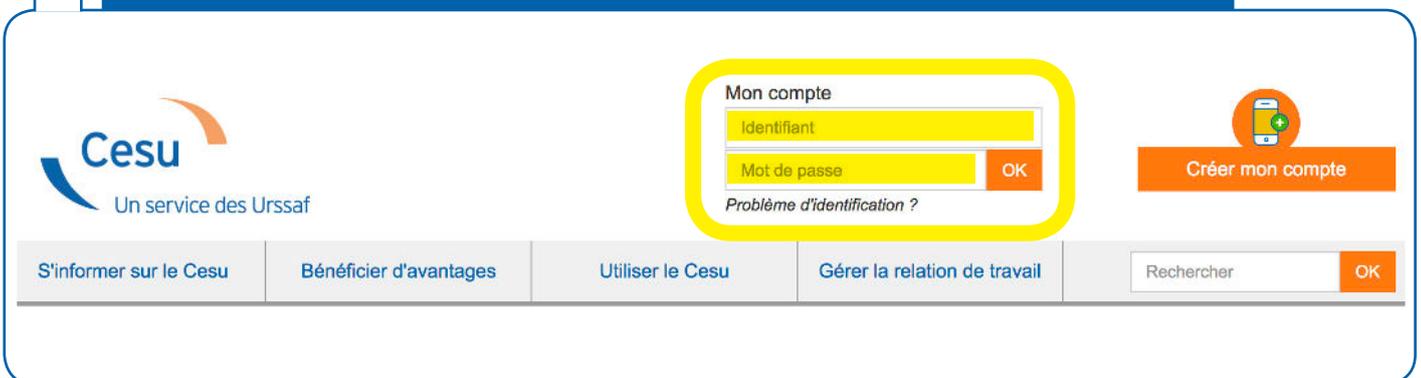
Connectez-vous sur le site Internet du Cesu

À partir de votre équipement (pc, smartphone, tablette) et avec le navigateur de votre choix (Chrome, Firefox, Safari...), indiquez l'adresse du site directement dans la barre d'adresse supérieure.



2

Sur la page d'accueil, saisissez vos identifiant et mot de passe



3

Cliquez sur la rubrique « Déclarer »



Déclarer



Tableau de bord

Attention

Avant d'enregistrer votre déclaration pensez à vérifier les montants saisis, en particulier le salaire horaire net et le total net payé à votre salarié.

vous permet de reprendre les informations enregistrées lors de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné.

vous permet de déclarer une période d'emploi de votre choix.

CESU désactivé

Salarié

CHRISTINE FULET

Période d'emploi

Juin 2019

BON À SAVOIR

Les champs « Salarié » et « Période d'emploi » sont préremplis. Pensez à vérifier si les données sélectionnées automatiquement sont correctes. Cliquez sur pour modifier.

Heures effectuées

33

h

Salaire horaire net
(10 % congés payés inclus)

11,00

€

Pour indiquer le nombre d'heures et la rémunération, vous avez le choix entre :

- saisir le nombre d'heures de travail effectuées et le salaire horaire net. Le salaire total net déclaré s'affiche automatiquement,
- ou saisir le nombre d'heures de travail effectuées et le salaire total net déclaré. Le salaire horaire net s'affiche automatiquement.

Vous accédez également aux fonctionnalités suivantes :

- En cliquant sur le bouton vous disposez, en un clic, des informations de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné. Ces données restent modifiables.
- Pour préciser des dates spécifiques de début et de fin de la période d'emploi ainsi que la date de versement de la rémunération, cliquez sur le bouton .
- Vous pouvez aussi déclarer des compléments de salaire en fonction de la situation.

Compléments de salaire

Heures supplémentaires

Heures spécifiques

Heures de présence de nuit

Heures de garde-malade de nuit

Heures de présence responsable

Avantages en nature

Nourriture

Logement

Autres

Participation du salarié

Total net déclaré
(10 % congés payés inclus)

363,00

€

En cliquant sur le bouton en bas du formulaire, dans la zone « Acompte payé et sommes versées par titre spécial de paiement », vous pouvez renseigner :

- l'avance de salaire que vous avez éventuellement versée à votre salarié ;
- et/ou le montant cumulé des titres Cesu préfinancés utilisés pour payer tout ou partie de la rémunération de votre salarié.

Je souhaite déclarer un acompte versé à mon salarié ou un versement par titre spécial de paiement (Cesu préfinancé)

Cumulez dans cette zone l'acompte payé et les sommes versées par titre spécial de paiement (Cesu préfinancé)

0,00

€

Pour valider votre déclaration, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Enregistrer

5

Vérifiez les informations affichées
et cliquez sur le bouton « **Confirmer** »

CESU (+) désactivé (x)

CHRISTINE FULET

Mai 2019

Heures effectuées :

33 h

Salaire horaire net :

11,00 €

Montant des cotisations :

165,09 €

Impôt sur le revenu du salarié :

0,00 €

Montant des cotisations et de l'impôt sur le revenu du salarié :

165,09 €

Ce montant sera prélevé le 31/07/2019

Salaire net déclaré :

363,00 €

Salaire net à verser directement à votre salarié :

363,00 €

Après déduction de l'impôt sur le revenu et de l'acompte

Le Cesu+ n'étant pas applicable pour cette déclaration, je m'engage à verser directement le salaire net de mon salarié.

Modifier

Confirmer

BON À SAVOIR

Si vous quittez le formulaire sans confirmation des données, votre déclaration ne sera pas enregistrée.

VOTRE DÉCLARATION EST BIEN ENREGISTRÉE !



Vous pouvez consulter ou modifier votre déclaration à partir de la fonctionnalité « **Mes déclarations** » de votre tableau de bord.



Mes premiers
pas sur cesu.urssaf.fr

www.cesu.urssaf.fr